Abilio Machado - Objectif Plein Emploi

F- L'identité théorique de l'ESS testée en pratique

Du rôle sociétal des entreprises de l'économie solidaire – des dynamiques apprenantes

Les acteurs de l'économie solidaire s'évertuent à développer des stratégies opérationnelles d'implémentation de projets et services qui véhiculent un certain nombre de valeurs. En Europe, ces stratégies se déploient souvent sur plusieurs plans : les territoires par le développement local, la participation aux politiques en faveur de l'emploi, le réseautage aux niveaux national et international, la coopération avec les universités et des centres de recherche, la participation à différents programmes européens. Au Luxembourg, Objectif Plein Emploi (OPE) s'est efforcé en outre de confronter les principes de l'économie solidaire à un projet de loi intitulé « contribuant au rétablissement du plein emploi » (1), au débat sur la question des marchés publics, et a élaboré un projet de statut pour l'entreprise de l'économie solidaire (AIC : association d'intérêt collectif) et un projet de fonds pour l'économie solidaire (FES) comme corolaire.

De façon générale, nous pouvons admettre que l'économie solidaire est définie comme un ensemble d'activités économiques régies suivant des procédés démocratiques. Les rapports sociaux y priment sur l'intérêt individuel et le profit matériel. Pour Bernard Eme et Jean-Louis Laville, cette définition implique une « démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (Bernard Eme et Jean-Louis-Laville, 2005). L'originalité de l'économie solidaire réside ainsi dans une double dimension économique et politique qui régit ses activités.

Du point de vue économique, l'économie solidaire est dite « plurielle ». Elle mobilise en effet trois types de ressources, à savoir des ressources publiques accessibles suivant le principe économique de la redistribution, les ressources marchandes et les ressources réciprocitaires. Ces dernières englobent l'engagement citoyen et le fonctionnement démocratique des organisations d'économie solidaire. Le principe de réciprocité contribue à la consolidation du lien social. Dans la pratique économique, il se traduit par la primauté « d'une production et distribution de biens ou services soumis à l'arbitrage démocratique » sur l'intérêt individuel et monétaire. Ce lien de réciprocité est incarné notamment par le bénévolat, très développé dans les enreprises d'économie solidaire. Ces éléments nous permettent de mieux cerner la notion de solidarité qui se conçoit dès lors en opposition à l'individualisme compétitif. Paul Singer attribue deux caractéristiques fondamentales aux activités relevant de l'économie solidaire (in B. Eme et J-L Laville, 2005). La promotion d'une solidarité entre différents acteurs par la pratique de l'autogestion d'une part, et la pratique d'une solidarité avec les travailleurs, y compris ceux défavorisés sur le marché du travail, d'autre part. L'autogestion signifie l'égalité des droits entre les acteurs au sein de l'entreprise et renvoie aux origines des modèles solidaires de production et de distribution du 19^e siècle, tel que ceux qui régissent la coopérative.

L'économie solidaire tente de proposer des alternatives holistiques que nous résumons par la formule de Romain Biever, administrateur délégué du réseau OPE, « la réorganisation d'un

⁽¹⁾ projet de loi No 5144 « contribuant au rétablissement du plein emploi » déposé le 19 mai 2003, initialement intitulé « projet de loi relative à la lutte contre le chômage social », www.chd.lu/wps

monde globalisé avec la mise en évidence de l'environnement immédiat qui permet aux individus de se réaliser ». Nous retrouvons dans cette brève formulation plusieurs paradigmes de l'économie solidaire, à savoir une portée universelle, la proximité et l'humanisme. Partant du constat que le système globalisé tel qu'il existe actuellement est source d'aliénation entre les peuples, en ce que la marchandisation à outrance des activités humaines dresse des barrières entre les hommes, l'économie solidaire postule qu'un mouvement d'émancipation s'avère inéluctable. Elle propose pour ce faire un « autre discours ». Un discours qui place l'homme au centre de la démarche économique, le terme d'économie prenant ici un sens plus large, puisqu'il est alimenté de participation et de démocratie. Le retour à la dimension de la place du village en quelque sorte, où les individus se croisent et se rassemblent parfois pour organiser leur vie en communauté. Ils participent ainsi à la vie de la cité, car leur organisation sociale et économique en a fait des hommes et des femmes « instruits et responsables ». L'économie solidaire propose donc comme alternative à l'illusion de la main invisible qui garantirait le fair-play sur le marché, dont on nous dit qu'elle « serait le seul moyen d'avancer », la construction commune. Cette construction commune n'est pas uniforme partout, tant dans ses objectifs que dans ses façons de faire. En ce qui concerne l'hétérogénéité des besoins, citons l'exemple africain, continent où il y va de la survie pure et simple de populations entières, l'économie solidaire étant pressentie comme une alternative viable à l'aide au développement tel qu'il existe sous sa forme actuelle, accusé lui d'être incapable d'améliorer les conditions de vie des populations en détresse. Alors que la question est tout autre en Europe, celle de la reconquête de la cité et de l'activité sociale et économique par le citoyen-acteur. L'économie solidaire ne se positionnerait donc pas en doctrine mais « s'attache partout où elle naît à des valeurs philanthropiques ».

A l'instar de ce qui se produit dans d'autres pays, l'expérience luxembourgeoise apporte une plus-value « socio-économique » reconnue, notamment en ce qui concerne la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de vie des publics concernés (salariés et usagers), le renforcement de la cohésion sociale, la formation professionnelle continue, l'égalité hommesfemmes et la coopération économique avec les secteurs privés et publiques.

La caractéristique « solidaire » de l'économie confère à l'activité, mais également aux métiers et aux pratiques de travail, une dimension citoyenne à l'entreprise. Elles (les entreprises solidaires) combinent leurs activités économiques avec des actions de sensibilisation éducative et culturelle, en valorisant le sens de la communauté de travail et l'engagement au service de la collectivité sociale dans laquelle elles s'insèrent. (2) » Les savoir-faire et savoir-être à cerner, à construire et à mobiliser pour mettre en œuvre ses projets et ses services doivent contribuer à la prise de conscience et à la responsabilisation de toutes les parties prenantes (professionnelles, publiques, de droit privé et à titre individuel) dans le but de fédérer des coopérations socio-économiques sur des territoires définis autour de préoccupations collectives : lien social, démocratie, solidarité intergénérationnelle, emploi et compétences, développement durable, éducation citoyenne, etc.

L'enjeu revient dès lors à lier entre elles les questions du statut de l'entreprise de l'économie solidaire, la nature des métiers et des méthodes managériales, la production de projets et de services et d'influer ainsi sur les réalités socio-économiques. Il renvoie à la question plus vaste de la responsabilité sociale et économique des entreprises de l'économie solidaire.

Il convient ainsi de préparer toutes les composantes humaines (salariés, bénévoles, salariés en insertion) de l'entreprise aux défis que lui pose la théorie. Ces défis soulèvent la question de la sensibilisation et de la formation de son capital humain aux préceptes de l'économie solidaire. L'évolution progressive des métiers influera à terme sur la portée socio-économique des activités de l'économie solidaire.

Nous pouvons étayer cette évolution avec des concepts éprouvés tel que l'éducation populaire dont, les organisations d'économie solidaire doivent prendre à leur compte le renouveau. Depuis environ trente ans, avec la montée constante du chômage, les politiques de formation continue ont rétréci leurs objectifs pratiquement aux seuls domaines du développement des compétences, dans une optique de mobilité des travailleurs et de maintien dans l'emploi, et de la réinsertion professionnelle. La notion d'éducation a pratiquement disparu du monde du travail. L'économie solidaire n'ayant pas pour vocation première la réinsertion professionnelle, elle se veut dans bien des cas créateur d'emplois solidaires. Le qualificatif de solidaire revêt ici une double signification: solidarité avec ceux qui n'ont pas d'emploi, même les plus défavorisés au regard du marché de l'emploi ; et solidarité dans le sens ou les moyens économiques, dont font partie les emplois créés, sont employés à une construction sociétale davantage humaniste. Le développement de la personne, et des stratégies de formation et d'éducation qui s'en suivent, prennent dès lors une importance centrale dans l'activité solidaire. Développement des compétences et éducation citoyenne ne nous semblent dès lors pas antagonistes, en ce que la première sert le développement de l'entreprise, alors que la deuxième se conçoit comme un fil conducteur qui sous-tend sa production. Que se soit pour des besoins inhérents à la production du réseau OPE ou encore pour véhiculer des valeurs d'économie solidaire, telles que le civisme, la participation démocratique et associative ou la cogestion de l'entreprise, la formation vise l'éducation du citoyen, et ceci aussi bien dans le cadre de son travail que dans sa vie en société.

L'expérience à naitre de ces pratiques constitue un des éléments centraux qui préparent la transition d'entités, dont la diversité des formes juridiques (associations, coopératives, fondations, etc.) rend difficile l'identification comme appartenant à un espace économique cohérent, vers des entreprises d'économie solidaire reconnues comme telles. En effet, si certaines empruntent les formes connues des entreprises publiques et privées, d'autres se constituent et se pérennisent à travers une approche originale des services qui relève d'une invention ou d'une création institutionnelle. (3) Les enseignements que chercheurs et acteurs auront tirés des pratiques de terrain pourront contribuer à la mise en débat et à la définition de statuts d'entreprise qui soient compatibles avec l'identité théorique de l'économie solidaire.

Une voie d'expérimentation consiste à développer des démarches apprenantes, dans le sens ou la transmission et le partage des savoirs se fait dans l'action de montage des projets. Des programmes de recherche sur la définition et la mise en place de pratiques de travail « apprenantes » sont certainement un complément nécessaire à l'expérimentation sur le terrain.

Du point de vue de l'économie solidaire, ces démarches apprenantes ne sauraient se limiter à

⁽³⁾ Jean Louis Laville et Laurent Gardin, L'économie solidaire, une perspective internationale, Hachette Littérature, 2007, Paris

l'adaptabilité du travailleur aux exigences de l'entreprise et à l'évolution des conditions de travail. La question de la compétence ne saurait être appréhendée que du seul point de vue de l'entreprise, un point de vue qui se bornerait uniquement aux exigences d'une approche productiviste. L'entreprise d'économie solidaire se classe plutôt, de notre point de vue, du côté de ce qu'Yves Palazzeschi (Emile Savary, Chronique Sociale, janvier 2006) désigne sous le « modèle éducatif ». L'enjeu est ici de doter son activité d'actions qui favorisent l'éducation de la personne, dans le sens du développement personnel de l'individu, et l'éducation du citoyen, entendue ici comme actions faisant appel au civisme, à la sensibilisation et la participation des individus, salariés, clients ou encore partenaires de l'entreprise. Pour ce qui concerne les effets internes aux organisations, le modèle éducatif concoit la formation dans une logique émancipatrice, en ce qu'il suppose un projet personnel dont l'entreprise doit tenir compte. La formation vise alors l'autonomie et l'épanouissement personnel censé générer des retombées favorables au développement de l'entreprise, et ce à plusieurs niveaux, celui de l'accroissement des compétences, du bien-être des salariés, de la sensibilisation aux principes assumés et à la capacité de tous à les véhiculer au dehors de l'entreprise. Du point de vue du rôle sociétal que l'économie solidaire entend assumer, le modèle éducatif rejoint la notion d'éducation permanente, ou encore éducation populaire, celles qui historiquement avaient pour ambition de former des citoyens responsables. Mais, comme déjà évoqué plus haut, les entreprises d'économie solidaire ambitionnent d'élargir l'éducation du citoyen au-delà de leurs propres limites, du cadre de leurs activités. Celles-ci ne sauraient demeurer une fin en soi, mais un moyen de véhiculer parmi leurs milieux d'action, les territoires et leurs environnements socio-économiques, les principes qui les soustendent : la démocratie participative, la cogestion comme modèle entrepreneurial, le civisme, l'inclusion sociale, l'égalité des chances, la création d'emplois, le développement durable, etc.

La formation continue, enrichie d'une dimension d'éducation citoyenne par le biais de dynamiques apprenantes qui régissent l'organisation du travail, n'est donc pas qu'une question d'ingénierie et de pédagogie. Les acteurs de l'économie solidaire expérimentent des actions et des méthodes pour lui donner une dimension supplémentaire, celle de l'émancipation citoyenne. Les objectifs de la formation au sens large ne se résument donc pas à la seule utilité économique, à des besoins limités à la production. Ils intègrent une portée éducative à tous les niveaux, y compris à celui des élus et autres acteurs des sphères économique, sociale et associative qui, dans les réseaux d'économie solidaire, sont souvent amenés à jouer un rôle important.

Les savoir-faire acquis et capitalisés à terme contribuent à étoffer les métiers de caractéristiques spécifiques à l'action d'économie solidaire. Ces caractéristiques renforcent le rôle sociétal et citoyen que la production des entreprises de l'économie solidaire est vouée à jouer. Elles peuvent contribuer à l'essor de ce que Susanne Elsen appelle *das Gemeinwesen* (4), une idée de bien collectif, qui désigne des formes de « travailler et vivre ensemble pour mieux organiser la satisfaction des besoins collectifs ». Ce genre de démarche contribue à

⁽⁴⁾ Susanne Elsen, Die Ökonomie des Gemeinwesens, Juventa Verlag, Weinheim und Münschen, 2007: "Der Begriff Gemeinwesen bezeichnet zudem Formen des menschlichen Zusammenarbeitens und –lebens, die über den Familienverband und der Organisation gemeinsamer Belange dient." (p.105)

développer des outils, des savoir-faire et un rapport au travail qui lui permettent d'accentuer la plus-value sociale et économique de l'action solidaire. Cette idée de plus-value sociétale appelle par ailleurs l'élaboration de nouveaux critères, qui dépassent la monnaie comme seul étalon admis, de mesure de la richesse socio-économique. De ce point de vue, le « travail solidaire » se conçoit comme un moyen, un investissement, de produire de la plus value sociale et économique, au-delà de la seule production de bien et services ou de programmes de création d'emplois (5).

⁽⁵⁾ Susanne Elsen, ibid, (p.108), "Der Einsatz lebendiger Arbeit, nicht zur beliebigen Warenproduktion oder als Beschäftigungsprogramm, sondern als sozialproduktive Investition in das Gemeinwesen ist Ziel und Mittel."